



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/401
S/1996/782
25 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 81 de l'ordre du jour
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DÉCLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 23 septembre 1996, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le
texte d'une lettre datée du 22 septembre 1996 qui vous est adressée par
M. Mohammed Saïd Al-Sahaf, Ministre des affaires étrangères de la République
d'Iraq.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe, comme document de la cinquante et unième
session de l'Assemblée générale, au titre du point 81 de l'ordre du jour, et du
Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Lettre datée du 22 septembre 1996, adressée au Secrétaire général
par le Ministre iraquien des affaires étrangères

J'ai l'honneur de me référer à mes lettres antérieures dans lesquelles je vous avais donné un aperçu des tentatives américaines d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq qui visent à porter atteinte à sa sécurité, à sa stabilité et à son unité nationale.

1. Dans la lettre datée du 28 avril 1995 (S/1995/354), j'ai appelé votre attention sur le fait que les organes d'information ont rapporté que dans le numéro du 12 avril 1995, le New York Times avait révélé que la CIA avait consacré 15 millions de dollars au financement de ses opérations contre l'Iraq et au recrutement d'agents hors de l'Iraq pour exécuter ces opérations.

2. Dans la lettre datée du 30 août 1995 (S/1995/752), je vous ai informé que le 28 août 1995, lors de sa conférence de presse quotidienne, le porte-parole du Ministère américain des affaires étrangères avait affirmé que "les États-Unis poursuivraient leurs efforts en vue de changer le régime politique en Iraq", et que "les États-Unis continueraient de faire pression sur le Gouvernement iraquien jusqu'à la mise en place d'un gouvernement favorable à l'Amérique".

3. Dans la lettre datée du 28 mars 1996 (S/1996/229), j'ai appelé votre attention sur un article paru le 26 mars 1996 dans le quotidien britannique The Independent, qui rapporte les propos d'un agent de la Central Intelligence Agency (CIA) qui a reconnu avoir organisé des attentats à la voiture piégée à Bagdad, à Salah ad-Din et dans d'autres régions d'Iraq, et ce sur ordre direct de la CIA.

4. Dans la lettre datée du 10 septembre 1996 (S/1996/739), j'ai rapporté la déclaration faite par le Président américain Bill Clinton, le 9 septembre 1996, dans laquelle il a tenu les propos suivants : "Les États-Unis font tout ce qui est en leur pouvoir pour aider ceux qui ont travaillé avec eux en Iraq à fuir ce pays", ajoutant ceci : "Nous faisons tout ce que nous pouvons pour aider les individus qui ont besoin de quitter l'Iraq."

Le Président américain a ensuite confirmé l'ingérence de son pays dans les affaires intérieures de l'Iraq en ajoutant ce qui suit : "Notre capacité d'exercer un droit de regard sur les événements qui se déroulent à l'intérieur de l'Iraq est limitée. Cependant, nous avons accompli une chose que je considère comme importante ... lorsque nous avons constaté que ce qu'il avait fait contrevenait aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, qu'il opprimait son peuple et qu'il avait lancé une attaque militaire contre Arbil. Ce que nous avons fait, c'est étendre et renforcer la zone d'exclusion aérienne tout en frappant les défenses antiaériennes. Ceci signifie qu'il lui faut chaque jour payer le prix de sa capacité à manoeuvrer à l'intérieur de son pays et des menaces qu'il fait peser sur ses voisins ... nous avons fait ce qui à notre avis s'imposait là-bas."

Par ailleurs, l'agence France-Presse a publié le 7 février 1996 des extraits de l'allocution que le Secrétaire d'État à la défense, M. William

Perry, avait prononcée le 6 février 1996 devant le Institute for Near East Policy et dans laquelle il avait déclaré qu'il croyait qu'il y avait des choses que les États-Unis, la Jordanie et d'autres États pouvaient faire pour accélérer la chute du régime iraquien en place.

Ces faits vous montrent à quel point les États-Unis sont résolus à poursuivre leur politique d'agression à l'encontre du peuple et du Gouvernement irakiens, ce qui s'est matérialisé par de nouvelles opérations militaires et des menaces continuelles de recours à la force pour frapper l'Iraq et détruire ses fondations nationales en continuant de s'ingérer dans ses affaires intérieures en vue de porter atteinte à sa sécurité, à sa stabilité, à sa souveraineté et à son unité nationale.

Nombre de hauts responsables américains font état à maintes occasions de leur hostilité à l'égard de l'Iraq. Ils reconnaissent ouvertement qu'ils consacrent des ressources financières, recrutent des agents et apportent un soutien logistique et technique à ce qu'ils qualifient eux-mêmes d'opposition, en vue d'aider cette dernière à renverser le régime au pouvoir en Iraq.

Les événements récents survenus dans le nord de l'Iraq, qui montrent à quel point les États-Unis interviennent et sont directement impliqués dans les opérations menées contre l'Iraq que la Central Intelligence Agency (CIA) dirige et auxquelles elle participe en s'ingérant de façon flagrante et en exerçant des pressions sur les citoyens irakiens, les embrigadant afin qu'ils se rebellent contre leur gouvernement et ne poursuivent pas avec lui le dialogue à même de déboucher sur un règlement pacifique des problèmes intérieurs, ce qui a amené le Président Clinton à reconnaître le 9 septembre 1996 l'impasse dans laquelle se trouvaient les agents américains dans le nord de l'Iraq du fait qu'ils luttent contre les forces nationales du peuple iraquien, Arabes et Kurdes, placés sous la direction nationale, en vue de défendre la souveraineté et l'indépendance de l'Iraq et de faire face à toutes les tentatives extérieures d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq visant à porter atteinte à son unité nationale.

Dernièrement, les plus grands journaux britanniques ont publié dans différents articles des informations sur l'ingérence américaine flagrante dans les affaires intérieures de l'Iraq et le recrutement par la CIA d'un certain nombre d'éléments à l'intérieur et à l'extérieur de l'Iraq en vue d'effectuer des opérations secrètes contre le Gouvernement iraquien. Veuillez trouver ci-après des extraits de ces articles :

1. Le journal britannique The Guardian, dans le numéro du 9 septembre 1996, publie un article de Jeffrey Smith intitulé "SADDAM'S ASSAULT ON IRBIL BROKE CIA-FUNDED OPERATION" (L'attaque de Saddam contre Arbil a brisé l'opération financée par la CIA) dans lequel il est dit que "la prise d'Arbil a brisé une opération secrète financée de longue date par la CIA qui visait à déstabiliser le Gouvernement de Bagdad".

2. Le même journal, dans le numéro du 10 septembre 1996, a publié un article intitulé "ARABS FLEE, ABANDONED AND FEARING FOR THEIR LIVES" (Les Arabes s'enfuient, abandonnés et craignant pour leur vie) d'où est extrait ce qui suit : "La poussée du Président Hussein dans la zone kurde naguère protégée a brisé l'opération financée par la CIA et la poignée d'officiers de la CIA stationnés à Arbil ont dû fuir."

3. Quant au journal britannique The Daily Telegraph, il a publié dans le numéro du 9 septembre un article intitulé "Attack 'ends CIA plot' to oust Saddam" (Une attaque met un terme au complot de la CIA visant à chasser Saddam) dans lequel il est dit que "Washington soutient depuis 1992 le groupe de dissidents connu sous le nom de Congrès national iraquien comme moyen d'unir les Kurdes et les autres groupes ethniques dans le nord en vue de remplacer le régime de Saddam. Des dizaines de millions de dollars ont été dépensés pour financer une initiative de la CIA visant à créer un mouvement concerté. Malgré la déception dont les agents en Iraq ont fait état, le Président Clinton a élargi l'opération au mois de janvier, signant un décret secret autorisant l'envoi d'armements, outre des dispositifs de surveillance par satellite et des téléphones à encodage."

4. Le même journal, dans le numéro du 10 septembre 1996, a publié un article intitulé "Clinton helps CIA 'assets' to escape Saddam's forces" (Clinton aide les éléments appartenant à la CIA à échapper aux forces de Saddam) dans lequel est cité un haut responsable américain à Washington qui qualifie l'échec de la mission de la CIA de désastre et déclare : "C'est un des revers les plus importants que les services de renseignement américains aient jamais subi."

Ce journal a fait savoir aussi que John Deutch, le Directeur de la CIA, "risque de se trouver dans une situation problématique, car selon des personnes travaillant à la Maison Blanche, il aurait personnellement affirmé que les efforts visant à renverser Saddam aboutiraient en moins d'un an." Le journal indique que plusieurs responsables américains ont dit que "le Président Clinton déteste toujours les opérations secrètes mais qu'il avait été convaincu que cette opération était l'occasion d'abattre Saddam".

Les concentrations militaires américaines, terrestres, aériennes et maritimes déployées actuellement le long des frontières iraqiennes constituent une menace flagrante de recours à l'agression, conformément à la définition de cette dernière qui figure dans la résolution 3314 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1974.

Ces actes d'agression des États-Unis constituent une opération visant à terroriser l'État organisé, mise en oeuvre par une grande puissance contre le peuple iraquien sans faire cas des conséquences humanitaires et matérielles qui découlent de tels actes illégaux et illégitimes.

En outre, le comportement des États-Unis est un acte de coercition militaire et politique contre l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Iraq qui constitue un grave précédent dans les relations internationales car il est de façon flagrante contraire à la Charte des Nations Unies, aux règles du droit international, à toutes les coutumes et aux instruments internationaux qui régissent les relations entre États, comme précisé ci-après :

- i) Il est de façon flagrante contraire aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, libellé comme suit : "Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde;"

- ii) Il est contraire au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, libellé comme suit : "Les Membres de l'Organisation des Nations Unies s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies."
- iii) Il est contraire à la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, publiée en annexe à la résolution 2625 de l'Assemblée générale, en date du 24 octobre 1970, en particulier du principe relatif au devoir de ne pas intervenir dans les affaires relevant de la compétence nationale d'un État, conformément à la Charte, libellé comme suit dans la Déclaration : "Aucun État ni groupe d'États n'a le droit d'intervenir, directement ou indirectement, pour quelque raison que ce soit, dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre État. En conséquence, non seulement l'intervention armée, mais aussi toute autre forme d'ingérence ou toute menace, dirigées contre la personnalité d'un État ou contre ses éléments politiques, économiques et culturels, sont contraires au droit international."

Ces pratiques des États-Unis et le vaste déploiement militaire des forces américaines qui en a découlé, au mépris de la désapprobation de l'opinion publique mondiale, sont contraires de façon flagrante aux buts et principes des Nations Unies touchant le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le respect de la souveraineté des États et de la dignité de leurs citoyens. Pour cette raison, il faut que l'Organisation des Nations Unies assume ses responsabilités, qu'elle empêche l'agression et évite les graves conséquences que celle-ci aurait en aggravant les tourments du peuple iraquien imputables à la persistance des États-Unis à maintenir l'embargo contre le peuple iraquien.

Le Gouvernement iraquien demande instamment à l'Organisation des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à toutes ces pratiques agressives qui menacent la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Le Gouvernement iraquien tient le Gouvernement américain entièrement responsable au regard du droit international des conséquences que pourraient avoir ces actions illégitimes, dont le plein droit de l'Iraq de prendre les mesures qu'il jugera nécessaires pour défendre sa souveraineté, son intégrité territoriale et la sécurité de son peuple.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq

(Signé) Mohammed Saïd AL-SAHAF
